

Enedis Accueil Urbanisme

Commune de CASTELNAUDARY
Service urbanisme
Hôtel de ville
11491 CASTELNAUDARYCourriel : laro-urbanisme@enedis.fr
Interlocuteur : BERBACH OlivierObjet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

MONTPELLIER, le 13/02/2025

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC0110762400043
Adresse : 511, avenue Gérard Rouvière
11400 CASTELNAUDARY
Référence cadastrale : Section ZE , Parcelle n° 0061
Section ZE , Parcelle n° 0064
Section ZE , Parcelle n° 0066
Nom du demandeur : SOCAMIL

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, la contribution au coût du branchement et de l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension¹ nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge du Demandeur.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Olivier BERBACH

¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.

